



Régionalisation Avancée, Emploi et Développement Économique Régional : Une Revue de la Littérature

Meryem Ou-hssata

Pr. Mohamed Jallal El Adnani

Université Sultan Moulay Sliman

Faculté d'économie et de gestion

Résumé : Souvent présentée comme un instrument de modernisation de l'action publique, la régionalisation avancée ne produit pas ses effets par simple décret. Elle peut améliorer l'allocation des ressources et l'emploi, mais seulement—et c'est tout l'enjeu—lorsqu'un ensemble de conditions est effectivement réuni. Appuyée sur 90 sources internationales (2000–2025) et un protocole PRISMA 2020, cette revue met en regard trois fils théoriques qui se complètent sans toujours se confondre : le fédéralisme fiscal (de la recherche d'efficacité locale aux questions d'incitations et de « contraintes budgétaires molles »), la croissance endogène centrée sur le capital humain, et la gouvernance multiniveau qui, au quotidien, tient ensemble des niveaux d'autorité distincts. Les résultats apparaissent contrastés. Lorsque les régions disposent de véritables recettes propres, d'une péréquation lisible et prévisible, de capacités administratives crédibles (ingénierie de projet, systèmes d'information, évaluation) et d'instances de coordination État-régions qui fonctionnent réellement, l'autonomie tend à accélérer l'ajustement des politiques d'emploi et de formation. À l'inverse, en contexte de faibles capacités ou de transferts non financés, la décentralisation risque de fragmenter les dispositifs et d'élargir les écarts territoriaux. L'alignement formation-emploi apparaît comme la pièce maîtresse : observatoires régionaux de l'emploi, enquêtes régulières auprès des employeurs, dialogue tripartite institutionnalisé et marges d'adaptation curriculaire semblent nécessaires pour éviter le double piège d'un chômage élevé des diplômés et de pénuries persistantes de compétences dans des secteurs clés (industrie exportatrice, tourisme, services aux entreprises). Des angles morts demeurent : identification causale (endogénéité des réformes), effets sectoriels et genres encore peu documentés, articulation avec les transitions numérique et écologique, et rareté de séries longues désagrégées au niveau régional. D'où des implications prudentes, mais opérationnelles : séquençage par étapes (pilotes, évaluation, montée en charge), asymétrie assumée selon les capacités locales, et investissement soutenu—financier et organisationnel—dans le capital humain. En bref, la régionalisation n'est ni une panacée ni une impasse ; elle paraît plutôt un cadre conditionnel dont l'efficacité dépend de la qualité des règles, des moyens mobilisés et des apprentissages collectifs au fil du temps.

Keywords: régionalisation avancée ; décentralisation ; emploi, formation professionnelle ; capital humain ; croissance économique ; développement régional ; gouvernance multiniveau ; revue systématique

Digital Object Identifier (DOI): <https://doi.org/10.5281/zenodo.17561228>

1 Introduction

Dans un environnement où se croisent mondialisation économique, redéfinition des échelles d'action publiques et attentes plus pressantes de participation citoyenne, la « régionalisation avancée » s'est imposée—peut-être moins comme un slogan que comme une manière de refaire l'architecture de l'État et des territoires (Oates, 1999 ; Bardhan, 2002). Elle ne se résume pas à déplacer quelques guichets : elle suppose un transfert réel—et parfois conflictuel—de compétences politiques, administratives et financières vers les régions, avec l'idée, qui reste à vérifier empiriquement, qu'une décision plus proche du terrain affinera l'allocation des ressources et soutiendra un développement plus équilibré (Marks, 1993 ; OCDE, 2019).

Depuis plusieurs décennies, la décentralisation a ainsi gagné du terrain, à des degrés variables selon les pays, portée par des arguments qui, bien que classiques, conservent une certaine force : efficience allocative, responsabilisation démocratique, dynamisation endogène et réduction des disparités spatiales (Oates, 1972, 1999 ; Bardhan, 2002 ; Rodden et al., 2003 ; Weingast, 2014). L'un des nœuds, souvent sous-estimé, concerne le marché du travail. Rapprocher la décision publique des réalités locales pourrait—au moins en théorie—favoriser des politiques d'emploi et de formation ajustées aux tissus productifs régionaux (filières agricoles, tourisme, industries légères), attirer l'investissement, encourager l'innovation et, chemin faisant, créer des emplois moins précaires et mieux arrimés aux compétences disponibles (Keating, 1998 ; Pike et al., 2016).

Cette dynamique croise une autre pièce maîtresse : le capital humain. Les approches de croissance endogène rappellent qu'investir dans l'éducation et la formation—y compris l'apprentissage et la requalification continue—nourrit l'accumulation de compétences et soutient la croissance de long terme, même si les effets ne sont ni instantanés ni uniformes (Lucas, 1988 ; Romer, 1990). Malgré l'ampleur des travaux normatifs sur la décentralisation et le développement régional, la preuve empirique de l'effet spécifique de la régionalisation avancée sur l'emploi et la formation reste morcelée, parfois contradictoire, et très dépendante des contextes et des méthodes mobilisées (Bardhan, 2002 ; Rodden et al., 2003 ; Weingast, 2014).

Beaucoup d'études se concentrent encore sur des économies avancées, ce qui biaise la compréhension des trajectoires possibles là où les capacités institutionnelles, les marges budgétaires et les structures productives diffèrent nettement. Le décalage est particulièrement visible en Afrique et plus largement dans les pays du Sud, où plusieurs États ont engagé des réformes ambitieuses depuis le début des années 2000, avec des résultats qui paraissent dépendre autant de l'ingénierie institutionnelle que de la qualité de l'exécution (Olowu & Wunsch, 2001 ; Saito, 2003).

Le Maroc, qui a constitutionnalisé la régionalisation avancée en 2011 et en a fait un levier de modernisation de l'action publique, fournit un cas d'école : prometteur sur le papier, mais soumis à des contraintes de coordination, de financement et de compétences qui peuvent ralentir les effets attendus (Shehabi, 2022). Une synthèse rigoureuse s'impose donc, moins pour trancher définitivement que pour clarifier ce que l'on sait, ce qui reste incertain et ce qui dépend des conditions locales. Notre revue systématique vise à rassembler et mettre en perspective l'état des connaissances sur les liens entre régionalisation avancée, emploi, formation professionnelle et croissance. Plus précisément, il s'agit : 1) d'identifier et d'analyser les fondements théoriques qui articulent régionalisation et développement économique régional ; 2) d'examiner les mécanismes par lesquels la décentralisation affecte le marché du travail, les dispositifs de formation et, in fine, la création d'emplois (par exemple via l'adéquation formation-emploi, la gouvernance multi-niveaux ou les incitations à l'investissement) ; 3) d'explorer les contextes institutionnels et les expériences internationales, en accordant une attention soutenue aux pays en développement où les trajectoires peuvent diverger ; 4) de synthétiser les résultats empiriques disponibles sur l'impact de la régionalisation ; 5) de dégager les angles morts théoriques et les limites méthodologiques récurrentes ; 6) de proposer des pistes de recherche et des implications de politique publique qui tiennent compte des réalités opérationnelles (capacités des collectivités, données disponibles, temporalité des effets).

L'article suit une progression volontairement pragmatique. La section 2 rassemble la littérature autour des appuis théoriques, des mécanismes d'impact et d'un retour comparé sur quelques expériences nationales. La section 3 détaille la méthodologie de revue systématique retenue, en cohérence avec les lignes directrices PRISMA, tout en signalant les choix qui pourraient influencer la portée des résultats. La section 4 présente les principaux enseignements empiriques, regroupés par thématiques. La section 5 discute ces résultats, en souligne les limites et ouvre des perspectives de recherche—y compris sur la mesure fine des effets emploi-formation. Enfin, la

section 6 propose une conclusion qui condense les messages clés et leurs implications pour les chercheurs et les décideurs publics.

2 Revue de la Littérature

2.1 Fondements Théoriques de la Régionalisation Avancée

2.1.1 Théories du fédéralisme fiscal : première génération

Les premiers travaux sur le fédéralisme fiscal, qui irriguent encore la pensée contemporaine, s'appuient largement sur le théorème de décentralisation d'Oates. Énoncé au début des années 1970, il soutient—sous un ensemble d'hypothèses qui méritent d'être rappelées—que la fourniture locale des biens et services publics maximise le bien-être collectif lorsqu'il n'existe ni externalités spatiales significatives ni économies d'échelle marquées (Oates, 1972). L'argument paraît simple : les préférences varient d'un territoire à l'autre ; les autorités locales connaissent mieux ces préférences que le centre ; et, si l'on admet la bienveillance des décideurs locaux, une politique différenciée s'ajuste mieux qu'une règle uniforme (Oates, 1972, 1999). À ce cadre, s'ajoute une intuition démocratique : la proximité rend le contrôle citoyen plus tangible et la redevabilité plus immédiate, ce qui devrait limiter les comportements opportunistes et améliorer l'efficacité allocative (Oates, 1999). On le pressent, toutefois, ces résultats restent attachés à des hypothèses fortes—information parfaite, absence d'externalités, neutralité des coûts de production—qui ne sont pas toujours vérifiées dans les systèmes administratifs réels.

2.1.2. Théories du fédéralisme fiscal : seconde génération

La « seconde génération » du fédéralisme fiscal rebat les cartes en injectant de l'économie politique dans le modèle. À partir des années 1990, les analyses insistent sur les incitations, la qualité des institutions et la discipline budgétaire : les gains de la décentralisation ne sont pas automatiques, ils dépendent d'architectures de gouvernance crédibles (Weingast, 1995, 2014 ; Rodden et al., 2003 ; Persson & Tabellini, 2000). Sans garde-fous, la contrainte budgétaire peut se ramollir : des gouvernements infranationaux anticipant un renflouement du centre prennent plus de risques fiscaux, ce qui alimente à terme l'indiscipline et, parfois, la crise (Weingast, 2014 ; Rodden et al., 2003). L'idée de « fédéralisme préservateur de marché » précise les conditions d'un cercle vertueux : répartition claire des compétences, autonomie de recettes et de dépenses, « hard budget constraint » réellement opposable, et mobilité des facteurs favorisant une concurrence politiquement encadrée entre juridictions (Weingast, 1995, 2014).

Lorsque ces conditions manquent, la décentralisation peut dégénérer en fragmentation inefficace, sans amélioration notable des services publics—les expériences latino-américaines et russes des années 1990 en offrent des illustrations bien documentées (Rodden, 2006 ; Rodden et al., 2003 ; OCDE, 2019).

2.1.3. Croissance endogène et capital humain

Un second bloc théorique vient compléter ce tableau : les modèles de croissance endogène où l'accumulation de connaissances, la R-D et l'éducation jouent un rôle moteur (Romer, 1986, 1990 ; Lucas, 1988 ; Barro, 1991). Chez Lucas, l'investissement en éducation et en apprentissage produit des externalités agrégées qui entretiennent la croissance—les individus arbitrent entre produire et apprendre, et l'agrégation de ces choix trace le sentier de long terme (Lucas, 1988). Romer met l'accent sur la production d'idées : les travailleurs qualifiés ne se bornent pas à mieux utiliser les technologies, ils en créent de nouvelles, dont la non-rivalité partielle diffuse les gains au-delà des firmes (Romer, 1990). À l'échelle microéconomique, les travaux fondateurs de Becker et Schultz rappellent que l'éducation et la formation constituent de véritables investissements, avec rendements privés et sociaux, et une distinction utile entre capital humain général (transférable) et spécifique (liée à la firme ou au secteur) (Schultz, 1961 ; Becker, 1964). Appliquées à la régionalisation, ces idées suggèrent qu'une main-d'œuvre qualifiée crée des avantages comparatifs durables, attire l'investissement, soutient des « clusters » et facilite l'insertion dans les chaînes de valeur, à condition que les instruments de formation soient finement alignés sur les besoins locaux (Krugman, 1991 ; Scott & Storper, 2006 ; Pike et al., 2016).

2.1.4. Nouvelle géographie économique et développement régional

La nouvelle géographie économique déplace le regard vers l'espace : rendements croissants, coûts de transport et mobilité des facteurs se combinent pour expliquer l'agglomération des activités et la spécialisation des territoires

(Krugman, 1991). Cette concentration nourrit des effets cumulatifs—plus d'entreprises, plus de travailleurs qualifiés, puis encore plus d'entreprises—qui peuvent creuser les écarts entre régions centrales et périphéries. Scott et Storper (2006) étendent la focale aux institutions locales et aux réseaux : la « région apprenante » se construit par interactions denses entre entreprises, universités, centres de formation et pouvoirs publics.

Dans ce cadre, la régionalisation avancée apparaît comme un levier permettant des trajectoires de « spécialisation intelligente » qui épousent les atouts locaux plutôt qu'un modèle unique plaqué d'en haut (Scott & Storper, 2006 ; Pike et al., 2016). L'approche du développement endogène, enfin, plaide pour des stratégies « bottom-up » : mobiliser ressources locales, entrepreneuriat et capacités territoriales plutôt que s'en remettre exclusivement à des programmes nationaux uniformes (Stöhr, 1990 ; Pike et al., 2016).

2.1.5. Gouvernance multiniveau et coordination interinstitutionnelle

La réussite de la régionalisation ne tient pas seulement au transfert de compétences ; elle repose sur la façon dont les échelons s'articulent entre eux. La littérature sur la gouvernance multiniveau—d'abord forgée pour analyser l'Union européenne—décrit la dispersion de l'autorité entre niveaux supranational, national, régional et local, avec des arènes décisionnelles multiples (Marks, 1993 ; Hooghe & Marks, 2003). Deux idéaux-types s'en dégagent : un « Type I » hiérarchisé et non chevauchant (proche des fédérations classiques) et un « Type II » plus flexible, spécialisé, à juridictions potentiellement chevauchantes (Hooghe & Marks, 2003). Les conditions de succès reviennent souvent : clarification des compétences, ressources fiscales propres suffisantes, mécanismes crédibles de péréquation, transparence et redevabilité démocratique, sans oublier des capacités administratives à la hauteur—sinon, la belle mécanique se grippe (Bardhan, 2002 ; OCDE, 2024).

2.2 Mécanismes d'Impact sur l'Emploi et le Marché du Travail

2.2.1. Décentralisation et efficacité des politiques d'emploi

Le lien avec l'emploi passe d'abord par l'information et l'ajustement fin. Les acteurs régionaux connaissent—en principe—leurs tissus productifs, leurs goulots d'étranglement en compétences, leurs marchés internes de travail. Des services de placement réactifs, des formations ciblées, un appui à la création d'entreprises calibré au contexte local ont de bonnes chances d'être plus efficaces qu'un dispositif central uniforme (Bardhan, 2002 ; OCDE, 2019). La décentralisation crée aussi des « laboratoires » de politique publique : les régions expérimentent, comparent, copient ce qui marche et abandonnent ce qui échoue, ce qui accélère l'apprentissage collectif (Oates, 1999 ; Weingast, 2014).

Enfin, des stratégies de développement adaptées—pôles sectoriels, amélioration de l'environnement des affaires, mobilisation des ressources endogènes—peuvent enclencher des trajectoires de croissance créatrices d'emplois (Krugman, 1991 ; Pike et al., 2016). Tout cela reste conditionnel : sans capacités techniques et financières suffisantes, ces promesses s'étiolent, et les écarts entre régions bien dotées et territoires en retrait risquent de s'élargir en l'absence de péréquation solide (Rodden et al., 2003 ; OCDE, 2019, 2024).

2.2.2. Formation professionnelle et adéquation compétences-emploi

La formation est l'autre moitié de l'équation. Dans des économies régionales différenciées—industrie exportatrice ici, tourisme et services là, agriculture ailleurs—les besoins en compétences divergent fortement (Becker, 1964 ; OCDE, 2019). Les autorités régionales, aux côtés des chambres, branches et entreprises, sont mieux placées pour ajuster les cursus, développer l'alternance, organiser des stages et bâtir des partenariats université-industrie qui réduisent le « mismatch » et soutiennent l'employabilité (Bardhan, 2002 ; Schultz, 1961 ; Becker, 1964 ; Pike et al., 2016). Le tableau n'est pas sans zones d'ombre : si chaque région élabore des certifications très spécifiques, la mobilité interrégionale se complique ; et la tentation de sous-investir dans le capital humain général—plus coûteux mais plus transférable—peut compromettre l'adaptabilité de long terme (Becker, 1964 ; OCDE, 2024).

2.2.3. Mobilité des facteurs et concurrence fiscale

Avec des frontières internes poreuses, la mobilité du capital et du travail introduit une discipline concurrentielle. La logique du « vote avec les pieds » indique que les ménages et les entreprises comparent paniers de services publics et fiscalités locales, ce qui incite les gouvernements infranationaux à mieux ajuster leurs offres (Tiebout, 1956 ; Weingast, 2014).

Mais l'émulation peut dérapier vers une « course vers le bas » : baisse des normes, sous-financement des biens publics, incitations à attirer plutôt qu'à former, chacun espérant capter les compétences financées par l'autre (Zodrow&Mieszkowski, 1986 ; Oates, 1999 ; OCDE, 2019). À cela s'ajoute le risque de fuite des cerveaux : les régions qui forment intensément peuvent voir partir leurs diplômés vers des bassins plus dynamiques, ce qui décourage l'investissement là où il est le plus nécessaire (Barro & Sala-i-Martin, 1991 ; OCDE, 2019).

2.3 Expériences Internationales de Régionalisation

2.3.1. Pays développés : l'Europe comme terrain d'observation

L'Union européenne a donné une impulsion décisive à la gouvernance régionale via le principe de subsidiarité et les politiques de cohésion, qui s'appuient sur des enveloppes structurelles gérées en partenariat avec les régions (Marks, 1993 ; Hooghe & Marks, 2003). L'Espagne, avec sa décentralisation asymétrique, montre comment des compétences et des marges fiscales plus larges en Catalogne ou au Pays basque peuvent répondre à des demandes d'autonomie sans rompre l'unité—non sans tensions sur l'équité territoriale (Moreno, 2001). En Italie, la réforme de 2001 a élargi les compétences régionales, particulièrement en santé, formation et développement économique ; les écarts persistants Nord-Sud rappellent cependant que la péréquation et la convergence restent des chantiers délicats (Vandelli, 2002). La France, longtemps centralisée, a multiplié les vagues de décentralisation depuis 1982 ; la loi NOTRe (2015) a renforcé le rôle des régions en matière de développement économique et de formation, avec une carte régionale resserrée pour gagner en masse critique (OCDE, 2024). Le Royaume-Uni illustre une dévolution asymétrique—Écosse, Pays de Galles, Irlande du Nord—ajustée à des sensibilités constitutionnelles distinctes (Jeffery, 2006). L'Allemagne, enfin, offre un fédéralisme coopératif éprouvé : compétences éducatives des Länder, codécision via le Bundesrat, péréquation financière robuste pour garantir des conditions de vie proches sur tout le territoire (Sturm & Zimmermann-Steinhart, 2005). De ces trajectoires émergent quelques constantes : clarifier les compétences est nécessaire mais toujours précaire ; l'autonomie fiscale réelle demeure souvent limitée par la dépendance aux transferts ; la péréquation est indispensable mais politiquement et techniquement sensible (Rodden, 2006 ; OCDE, 2019 ; Boadway, 2004).

2.3.2. Afrique : des défis spécifiques et persistants

Sur le continent africain, de nombreuses réformes—souvent portées par des transitions démocratiques et l'appui des bailleurs—ont été engagées depuis les années 1990 (Olowu&Wunsch, 2001 ; Manor, 1999 ; Saito, 2003). Les résultats, il faut le dire, sont contrastés. Les « mandats non financés », la rareté des compétences administratives locales, les chevauchements de compétences et les réticences politiques du centre à lâcher prise ont souvent limité la portée effective des transferts (Saito, 2003 ; Olowu&Wunsch, 2001).

Paradoxalement, certaines réformes se sont accompagnées d'un contrôle central renforcé via préfets ou gouverneurs nommés, affaiblissant l'autonomie théorique des élus (Olowu&Wunsch, 2001). À cela s'ajoute un fait massif : l'ampleur de l'informalité (60–80 % de l'emploi dans plusieurs pays) rend les politiques d'emploi et de formation formelles difficiles à déployer auprès de la majorité des actifs, point souvent sous-estimé par les cadres standard (Olowu&Wunsch, 2001).

2.3.3. Le cas du Maroc : une régionalisation « avancée » sous conditions

Le Maroc illustre une tentative ambitieuse d'ancrer la régionalisation au cœur de la modernisation de l'État : la Constitution de 2011 érige la région en collectivité de plein exercice et la loi organique 111-14 (2015) précise les compétences des conseils régionaux élus—développement économique, aménagement, formation professionnelle, emploi et gestion de services publics (Shehabi, 2022 ; El Khider&Imichou, 2020). L'intention est claire : rapprocher la décision du terrain, réduire des disparités territoriales marquées et renforcer la démocratie locale. Dans les faits, l'efficacité du dispositif paraît tributaire de quatre contraintes déjà bien identifiées. D'abord, des lignes de partage incomplètement stabilisées entre administrations déconcentrées (walis, gouverneurs) et exécutifs régionaux élus, surtout sur les compétences dites « partagées », qui génèrent des zones grises difficiles à gérer (Shehabi, 2022). Ensuite, une autonomie financière inaboutie : la dépendance aux dotations de l'État—dont l'affectation d'une part de TVA—relativise la responsabilité fiscale locale et réduit la marge de manœuvre stratégique (OCDE, 2024 ; Shehabi, 2022). Troisièmement, des capacités administratives encore inégales : ingénierie de projets, systèmes d'information, évaluation des politiques et ressources humaines qualifiées ne suivent pas toujours le rythme des ambitions (El Khider&Imichou, 2020 ; Shehabi, 2022). Enfin, des disparités spatiales profondes—Casablanca-Settat et Rabat-Salé-Kénitra d'un côté ; espaces ruraux ou

intérieurs moins dynamiques de l'autre—appellent des mécanismes de péréquation plus puissants et plus prévisibles (Banque mondiale, 2021). Ces contraintes pèsent d'autant plus que le marché du travail national cumule plusieurs fragilités : création insuffisante d'emplois formels depuis la crise de 2008, concentration géographique des opportunités, chômage des jeunes élevé (souvent au-delà de 25 %), faible participation des femmes, et inadéquation persistante entre compétences produites et besoins des employeurs, avec un chômage des diplômés qui reste préoccupant (Marotta, 2016 ; Banque mondiale, 2021).

Dans un tel contexte, la régionalisation avancée peut—au moins potentiellement—jouer un rôle d'ajusteur fin : politiques de formation en alternance adaptées aux bassins d'emploi, partenariats université-entreprises plus réactifs, incitations à l'investissement ciblées sur des chaînes de valeur réalistes. Mais son efficacité dépendra vraisemblablement de trois conditions : clarifier la gouvernance multiniveau, doter les régions de ressources stables (et de vraies recettes propres) et renforcer rapidement les capacités techniques locales, tout en outillant la péréquation pour éviter que la décentralisation n'amplifie les écarts (Shehabi, 2022 ; OCDE, 2024). Autrement dit, la régionalisation n'est pas une baguette magique ; c'est un cadre qui peut produire des résultats tangibles si les pièces institutionnelles, budgétaires et humaines s'imbriquent correctement.

3 Méthodologie

3.1. Approche de revue systématique

Nous avons retenu une démarche de revue systématique s'alignant sur PRISMA, dans sa mise à jour de 2020, précisément pour rendre visibles les choix opérés et reproductible l'itération entre repérage, tri et synthèse (Page et al., 2021 ; Moher et al., 2009). Cette option, qui vient des sciences de la santé, s'adapte assez bien aux sciences sociales dès lors qu'on accepte une part d'hétérogénéité dans les méthodes et les contextes : elle n'efface pas la diversité des cadres analytiques, mais elle en ordonne la lecture. Concrètement, le protocole s'articule en quatre temps qui se répondent : l'identification des contributions via une recherche systématique dans des bases spécialisées ; le filtrage sur titres et résumés lorsque ceux-ci permettent déjà de trancher ; l'évaluation de l'éligibilité à partir du texte intégral (ou de résumés étendus pour certains rapports) ; et, enfin, l'inclusion des études retenues dans le corpus d'analyse (Page et al., 2021 ; Moher et al., 2009). Cette progression—simple en apparence—suppose des allers-retours : certains textes initialement écartés reviennent en lice à la lumière d'une définition plus serrée des concepts, d'autres s'éloignent dès que l'on examine la qualité méthodologique de plus près.

3.2. Stratégie de recherche documentaire

La stratégie documentaire a cherché un équilibre entre ampleur et précision. Du côté académique, nous avons interrogé Web of Science, Scopus, EconLit et, avec prudence, Google Scholar, utile pour capter des publications en périphérie disciplinaire mais qui a tendance à sur-générer des doublons. Pour élargir le spectre, nous avons consulté JSTOR, ScienceDirect, Springer Link et Wiley Online Library, ainsi que des dépôts institutionnels (Banque mondiale, OCDE, FMI, UNDP), qui accueillent des rapports souvent décisifs lorsqu'il s'agit de réformes publiques. La fenêtre temporelle cible court de 2000 à 2025, avec une focale renforcée sur les quinze dernières années, période où les réformes de régionalisation avancée se sont multipliées. Des références « classiques » antérieures—par exemple Oates (1972), Lucas (1988) ou Romer (1990)—ont été conservées lorsque leur apport théorique demeure structurant.

Les requêtes ont combiné quatre blocs de mots-clés à l'aide d'opérateurs booléens. Un premier bloc a saisi la régionalisation et ses variantes (« advancedregionalization », « decentralization », « fiscal decentralization », « regionalgovernance », « devolution », « federalism », « subnationalgovernance »). Un second a ciblé l'emploi et les dynamiques du marché du travail (« employment », « job creation », « labor/labour market », « unemployment », « labor force »). Le troisième a couvert la formation et le capital humain (« vocational training », « human capital », « education », « skillsdevelopment », « professional training », « workforcedevelopment », « skillsmismatch »). Le quatrième a porté sur le développement économique (« economicgrowth », « regional/territorial/local economicdevelopment »). Nous avons ensuite décliné des combinaisons plus concrètes—par exemple « advancedregionalization AND labormarket », « fiscal decentralization AND vocational training »—et introduit des ancrages géographiques (« Morocco/Maroc », « Africa/Afrique », « developing countries/pays en développement », « MENA region ») afin de capter les spécificités régionales. Cette approche séquencée apparaît raisonnable pour maximiser la couverture sans diluer la pertinence.

3.3. Critères de sélection

Les critères d'inclusion et d'exclusion ont été définis avant la collecte, histoire de limiter les biais d'opportunité. Nous avons retenu les articles publiés dans des revues à comité de lecture, les rapports institutionnels de référence (Banque mondiale, OCDE, FMI, UNDP), ainsi que des chapitres d'ouvrages chez des éditeurs reconnus. Les travaux devaient traiter explicitement des liens entre décentralisation/régionalisation et l'un des triptyques suivants : emploi, formation, croissance. Les langues admises étaient l'anglais et le français ; le texte intégral (ou, à défaut, un résumé substantiel) devait être accessible. La période visée s'étend de 2000 à 2025, avec exceptions motivées pour des références théoriques fondatrices. À l'inverse, nous avons écarté les contributions hors sujet, les textes sans méthode identifiable (billets, éditoriaux, commentaires), les documents de travail non validés lorsque la qualité était incertaine, les doublons inter-bases et les travaux inaccessibles. Les thèses et mémoires non publiés n'ont pas été retenus—sauf cas très documentés—afin de préserver une ligne de qualité homogène. Cette grille n'est pas exempte de limites, mais elle clarifie la logique de tri.

3.4. Processus de sélection

Le processus a suivi le flux PRISMA. Une recherche initiale a identifié 312 références. Après dédoublement automatique sous Zotero, 245 entrées uniques sont restées en lice. Le dépouillement titres-résumés a conduit à écarter 125 publications—hors périmètre thématique, lacunes méthodologiques manifestes ou inadéquation avec les critères annoncés—et 120 sources ont été retenues pour lecture intégrale. À ce stade, nous avons appliqué une grille d'évaluation standardisée portant sur la pertinence thématique directe, la qualité de la méthode (quantitative, qualitative ou mixte), la contribution théorique/empirique et la qualité éditoriale (rang de la revue, réputation de l'éditeur, statut du rapport). L'inclusion finale a abouti à un corpus de 90 sources : 65 articles à comité de lecture, 15 rapports institutionnels et 10 chapitres d'ouvrages. Ces chiffres n'impliquent pas une vérité statistique ; ils indiquent plutôt un compromis raisonnable entre exhaustivité et exigence de qualité. Lorsque des cas limites se présentaient (par exemple, études de cas riches mais peu généralisables), la décision a privilégié la valeur explicative pour notre problématique.

3.5. Extraction des données et cadre d'analyse

L'extraction a suivi une procédure standardisée, proche d'une fiche signalétique enrichie. Pour chaque source, nous avons consigné l'auteur et l'année, le type de publication, le contexte géographique, le cadre théorique mobilisé, la méthodologie (théorique, empirique quantitative, empirique qualitative, mixte), les principales conclusions et les limites reconnues par les auteurs. Ces éléments ont été intégrés dans une base de données analytique qui permet des lectures transversales (par théorie, par région, par méthode) et facilite le repérage de motifs récurrents, de divergences et de « zones blanches ». Le cadre d'analyse articule cinq dimensions : (1) les fondements théoriques (fédéralisme fiscal, croissance endogène, nouvelle géographie économique, gouvernance multinationale) ; (2) les mécanismes d'impact reliant régionalisation, emploi et formation, et, plus largement, croissance ; (3) les résultats empiriques par familles de contextes ; (4) les facteurs contextuels—institutions, structures productives, marchés du travail—susceptibles de jouer un rôle de modérateurs ; (5) les lacunes et pistes d'approfondissement. Cette structuration, sans enfermer la lecture, aide à ne pas confondre effets généraux et effets situés.

3.6. Méthode de synthèse

Étant donné l'hétérogénéité des approches et des terrains, une synthèse narrative structurée s'est imposée. Une méta-analyse quantitative aurait sans doute donné une élégance formelle, mais elle risquait d'écraser des nuances décisives—variations institutionnelles, temporalités de réforme, indicateurs d'emploi ou de formation hétérogènes. La synthèse narrative organise plutôt les résultats autour de trois axes : un axe théorique qui recompose les cadres conceptuels utilisés, un axe empirique qui juxtapose puis met en perspective les constats par régions et types d'institutions, et un axe critique qui recense les angles morts et propose des prolongements. Une attention particulière a été portée aux facteurs de contexte susceptibles d'expliquer les écarts entre études—niveau de développement, architecture budgétaire, part d'informalité, structure sectorielle, instruments de péréquation, etc. L'ambition n'est pas d'aboutir à un consensus forcé, mais d'exposer ce qui semble robuste, ce qui dépend du contexte et ce qui reste incertain, afin que les conclusions et recommandations s'appuient sur des résultats plausibles plutôt que sur des généralisations hâtives (Page et al., 2021 ; Moher et al., 2009).

4 Résultats

4.1. Synthèse des fondements théoriques

La cartographie de la littérature met en évidence quatre familles d'idées qui, chacune à sa manière, cadrent l'analyse des liens entre régionalisation et emploi, et dont l'équilibre a nettement évolué au fil du temps. Les théories du fédéralisme fiscal forment d'abord l'ossature historique : la première génération, portée par Oates, soutient que la diversité des préférences locales et l'information supérieure des gouvernements de proximité justifient une fourniture décentralisée des biens publics, à condition que les externalités et économies d'échelle restent modestes (Oates, 1972, 1999). Cette vision, séduisante par sa simplicité, repose toutefois sur des hypothèses exigeantes et, comme l'a montré la seconde génération (Weingast, 1995, 2014 ; Rodden et al., 2003), elle gagnerait à être encadrée par une lecture d'économie politique : sans discipline budgétaire, sans répartition nette des compétences ni incitations adéquates, l'autonomie locale peut rapidement glisser vers des « contraintes budgétaires molles » et des arbitrages fiscaux myopes. L'optimisme des débuts cède ainsi la place à une approche conditionnelle, où les bénéfices de la décentralisation apparaissent tributaires de la qualité institutionnelle et de la crédibilité des règles.

En second lieu, les modèles de croissance endogène rappellent que l'éducation, la formation et la production d'idées ne constituent pas de simples accessoires, mais des moteurs de long terme (Romer, 1986, 1990 ; Lucas, 1988 ; Becker, 1964). Cette perspective justifie des investissements soutenus en capital humain, et suggère—avec prudence—qu'une gestion plus proche du terrain pourrait aligner plus finement l'offre de compétences sur la demande locale. Mais elle signale aussi un dilemme récurrent : la spécialisation « fine » des formations améliore l'appariement ici et maintenant, tout en risquant de sous-financer les compétences générales transférables et, de ce fait, de freiner la mobilité interrégionale lorsque les chocs sectoriels surviennent.

En troisième lieu, la nouvelle géographie économique et le développement régional endogène déplacent l'attention vers l'espace et les institutions locales : rendements croissants, effets d'agglomération, réseaux d'acteurs et « régions apprenantes » expliquent pourquoi certains territoires cumulent les avantages quand d'autres stagnent (Krugman, 1991 ; Scott & Storper, 2006 ; Pike et al., 2016). Cette grammaire spatiale offre une justification théorique à des marges d'action régionales plus larges—stratégies de spécialisation, coalitions d'acteurs, ancrage universitaire—mais elle prévient aussi des risques de divergence si les mécanismes de diffusion restent faibles.

Enfin, les travaux sur la gouvernance multiniveau invitent à rompre avec une représentation trop verticale de la décentralisation : ce qui compte n'est pas seulement ce qui est « donné » aux régions, mais la manière dont les niveaux de gouvernement s'articulent et se coordonnent au quotidien (Marks, 1993 ; Hooghe & Marks, 2003). Cette perspective, plus relationnelle, semble indispensable pour comprendre pourquoi des réformes identiques sur le papier produisent des trajectoires si différentes selon les pays.

4.2. Conditions institutionnelles du succès de la régionalisation

Cinq conditions, récurrentes dans les études comparatives, paraissent structurer l'impact positif de la régionalisation sur l'emploi et le développement. La première tient à la clarification des compétences. Quand « qui fait quoi » n'est pas stabilisé—par exemple en formation professionnelle, où l'État, la région et parfois les branches se superposent—les duplications et frictions administratives se multiplient, la redevabilité se dilue, et les coûts d'opportunité s'accroissent (Oates, 1999 ; Weingast, 2014 ; OCDE, 2024). Les expériences montrent que cette clarté est moins un état qu'un processus : elle doit être périodiquement renégociée et formalisée, faute de quoi les zones grises s'étendent.

La deuxième condition touche à l'autonomie fiscale effective. Le principe « la finance suit la fonction » est souvent invoqué et, il faut le dire, trop rarement respecté : transférer des compétences sans recettes propres suffisantes revient à organiser la dépendance (Rodden, 2006 ; Weingast, 2014). Quand 70–90 % des ressources régionales proviennent de transferts, la responsabilité fiscale s'émousse et la tentation de la « contrainte molle » augmente (Rodden, 2006 ; OCDE, 2019). Les épisodes documentés au Brésil, en Argentine ou en Inde n'ont rien d'anecdotique : la perspective d'un renflouement central altère les incitations à l'effort fiscal (Rodden et al., 2003).

Troisièmement, la péréquation doit être lisible, stable et finement calibrée. Sans solidarité interrégionale, les effets cumulatifs d'agglomération creusent rapidement les écarts (Boadway, 2004 ; OCDE, 2019). Trop de

redistribution, toutefois, peut engendrer une dépendance stratégique ; pas assez, et la divergence devient auto-entretenu. Trouver le « juste milieu » n'est ni pure technique ni pure politique : c'est un arbitrage délicat et constamment remis sur le métier.

Quatrièmement, les capacités institutionnelles et techniques régionales forment le socle du passage « du texte à l'action » : équipes qualifiées, systèmes d'information sur l'emploi, ingénierie de projet, procédures d'achat, dispositifs d'évaluation (Bardhan, 2002 ; Olowu&Wunsch, 2001 ; OCDE, 2024). Le paradoxe est connu : les régions qui gagneraient le plus à la décentralisation sont souvent celles qui disposent des capacités les plus fragiles.

Cinquièmement, la gouvernance multiniveau doit vivre au-delà des slogans : conférences État-régions régulières, contrats pluriannuels avec objectifs partagés, indicateurs et référentiels communs, et espaces d'apprentissage interrégional où l'on compare ouvertement les résultats (Hooghe & Marks, 2003 ; OCDE, 2024). Ces mécanismes ne garantissent pas le succès, mais leur absence annonce presque toujours des déceptions.

4.3. Résultats sur l'impact emploi et formation

4.3.1. Effets contrastés sur la création d'emplois

Les résultats empiriques paraissent nettement contextuels. Là où la décentralisation fiscale s'est accompagnée d'un réel pouvoir d'arbitrage budgétaire, d'une offre de services publics locaux de meilleure qualité et d'un ajustement rapide des politiques aux besoins des bassins d'emploi, on observe des effets positifs sur la création d'emplois (Shehabi, 2022). A contrario, quand les transferts de compétences restent symboliques, que les ressources demeurent fléchées et que la péréquation est instable, les effets se neutralisent, voire se retournent par fragmentation des dispositifs (Rodden et al., 2003). Les trajectoires divergent aussi selon les dotations initiales : une région industrielle dotée d'infrastructures logistiques et d'un appareil de formation réactif capte plus facilement des investissements que des territoires ruraux à base fiscale étroite. Sans amortisseurs interrégionaux, un cercle vertueux se met en place d'un côté—base fiscale, formation, investissements se renforcent mutuellement—et un cercle vicieux de l'autre—faibles recettes, sous-investissement, départ des compétences (Rodden et al., 2003 ; OCDE, 2019). En bref, l'autonomie peut être un accélérateur, mais elle n'est pas un égalisateur.

4.3.2. Adéquation formation–emploi et décalages persistants

L'alignement entre dispositifs de formation et demandes des employeurs est le nerf de la guerre : sans lui, la décentralisation de la formation risque d'ajouter de la complexité sans produire de meilleurs appariements (Bardhan, 2002 ; OCDE, 2019, 2024). Les pays en développement cumulent souvent chômage des diplômés et pénuries de compétences dans des secteurs clés, ce qui suggère des dysfonctionnements structurels des chaînes d'information et de décision (Banque mondiale, 2021 ; Marotta, 2016). En théorie, la proximité régionale facilite le dialogue établissements–entreprises, l'ajustement des référentiels, l'essor de l'alternance et des partenariats université–industrie. En pratique, ces promesses s'érodent vite sans observatoires régionaux du marché du travail, sans mécanismes de concertation formalisés et réguliers, sans marges de manœuvre curriculaires, et sans équipements pédagogiques adéquats—notamment pour les formations techniques coûteuses (OCDE, 2019, 2024). À cela s'ajoute une tension de fond : privilégier des certifications très spécifiques améliore l'employabilité locale immédiate mais peut entraver la mobilité interrégionale et l'adaptabilité de long terme si les compétences générales sont sous-financées (Becker, 1964). D'où l'importance d'un panier équilibré entre savoir-faire spécifiques et capital humain général.

4.4. Défis spécifiques aux pays en développement

Quatre familles de défis reviennent avec insistance. Les capacités institutionnelles et techniques limitées—personnels en nombre insuffisant, systèmes d'information lacunaires, procédures incomplètes, faible culture de l'évaluation—entravent la mise en œuvre, surtout là où la demande sociale de services est la plus forte (Olowu&Wunsch, 2001 ; Saito, 2003 ; Bardhan, 2002). Les « mandats non financés » constituent un second obstacle : confier aux régions des missions sans ressources adéquates revient à organiser la pénurie et nourrit la défiance entre niveaux (Saito, 2003 ; Manor, 1999 ; Olowu&Wunsch, 2001). Troisièmement, la persistance d'un contrôle central fort—via préfets, gouverneurs ou agences déconcentrées—crée des chevauchements de compétences et des blocages, reflet à la fois d'une réticence politique à céder le pouvoir et d'inquiétudes (parfois fondées) sur la capacité locale (Olowu&Wunsch, 2001 ; Saito, 2003). Enfin, l'ampleur de l'informalité—souvent

60–80 % de l'emploi—bouscule les dispositifs classiques : les très petites unités, aux marges étroites, ont des besoins de formation spécifiques et peinent à entrer dans les cadres formels, ce que captent mal les instruments standards (Olowu&Wunsch, 2001 ; Banque mondiale, 2021). Sans politiques pensées pour ces réalités (horaires flexibles, formats modulaires, incitations adaptées), la décentralisation risque de ne toucher qu'une fraction des actifs.

4.5. Enseignements du cas marocain

Le Maroc offre un terrain instructif : la Constitution de 2011 et la loi organique de 2015 affichent une ambition claire—moderniser l'État, renforcer la démocratie locale, réduire des disparités territoriales marquées—et confèrent aux régions des compétences en développement économique, aménagement, formation professionnelle et emploi (Shehabi, 2022 ; El Khider&Imichou, 2020). Sur le papier, le cadre paraît cohérent ; sur le terrain, l'effectivité reste conditionnée par plusieurs verrous. La répartition des compétences pâtit encore d'ambiguïtés—en particulier dans les domaines « partagés » entre exécutifs régionaux élus et administrations déconcentrées (walis, gouverneurs)—qui brouillent les lignes de responsabilité (Shehabi, 2022). L'autonomie financière demeure limitée : plus de 80 % des recettes proviennent de transferts, principalement via l'affectation d'une fraction de TVA nationale, ce qui réduit la latitude fiscale et rend la planification dépendante des arbitrages centraux (OCDE, 2024 ; Shehabi, 2022). Les capacités administratives progressent mais restent inégales—ingénierie de projet, systèmes d'information, évaluation—ce qui ralentit l'exécution (El Khider&Imichou, 2020 ; Shehabi, 2022). S'ajoutent des disparités structurelles profondes entre régions côtières dynamiques (par exemple Casablanca–Settat, Rabat–Salé–Kénitra) et espaces intérieurs ou sahariens, que les mécanismes actuels de péréquation peinent à compenser (Banque mondiale, 2021). Ces contraintes interfèrent avec un marché du travail lui-même sous tension : création insuffisante d'emplois formels depuis 2008, chômage des jeunes supérieur à 25 % (avec des pics au-delà de 40 % selon les régions), taux d'activité féminine autour de 26 %, chômage des diplômés du supérieur au-delà de 15 %, et poids persistant de l'informel (30–40 % selon les estimations) (Marotta, 2016 ; Banque mondiale, 2021). Dans ce contexte, la régionalisation avancée peut servir d'ajusteur fin—déploiement de formations en alternance dans les bassins industriels, partenariats université–entreprises sur des filières identifiées, incitations ciblées le long de chaînes de valeur réalistes—mais son efficacité est vraisemblablement conditionnée par trois chantiers : clarifier durablement la gouvernance multiniveau, accroître les ressources stables et véritables recettes propres des régions, et renforcer rapidement les capacités techniques, tout en consolidant des dispositifs de péréquation prévisibles (Shehabi, 2022 ; OCDE, 2024). Autrement dit, la réforme a ouvert la porte ; la traverser suppose d'ajuster les règles, de financer les fonctions, et de professionnaliser les organisations qui doivent les faire vivre.

5 Discussion

5.1. Synthèse critique des résultats

Pris dans leur ensemble, les travaux recensés dessinent un paysage riche, parfois foisonnant, mais où les effets de la régionalisation sur l'emploi et le développement apparaissent fortement dépendants des contextes. Les cadres mobilisés—fédéralisme fiscal, croissance endogène, nouvelle géographie économique—offrent des grilles d'analyse utiles pour comprendre comment l'autonomie régionale pourrait stimuler la création d'emplois, rehausser la qualité de la dépense publique ou activer des dynamiques d'agglomération (Oates, 1999 ; Romer, 1990 ; Lucas, 1988 ; Krugman, 1991 ; Scott & Storper, 2006). Mais l'enchaînement attendu des mécanismes se heurte, dans la pratique, à des conditions institutionnelles rarement réunies de façon simultanée—discipline budgétaire, clarification des compétences, capacités administratives, systèmes d'information crédibles (Weingast, 2014 ; OCDE, 2024). De là naît un paradoxe déjà bien noté : la régionalisation « performe » surtout là où les régions disposent déjà d'administrations professionnelles, de recettes propres et d'une culture de gouvernance locale ; autrement dit, là où elle est presque superflue. À l'inverse, dans les territoires qui en auraient le plus besoin—capacités faibles, bases fiscales étroites, marchés du travail fragmentés—les résultats restent incertains, parfois décevants. On comprend alors mieux l'hétérogénéité des effets : dans des environnements favorables (institutions solides, tissu productif dense), l'autonomie tend à accélérer l'ajustement des politiques ; ailleurs, elle risque d'accentuer les écarts, sauf accompagnement résolu en péréquation et renforcement de capacités (Rodden et al., 2003 ; Boadway, 2004). La décentralisation, dans ce sens, apparaît moins comme un remède universel que comme un amplificateur des atouts et des faiblesses préexistants.

5.2. Lacunes de la recherche actuelle

5.2.1. Lacunes théoriques

Trois manques ressortent. D'abord, les cadres restent trop cloisonnés : le fédéralisme fiscal éclaire l'efficacité et la discipline, la croissance endogène privilégie le capital humain et l'innovation, la géographie économique met l'accent sur l'espace et les réseaux ; or, l'objet régionalisation exige un cadre intégratif capable d'embrasser simultanément institutions, incitations politiques, structures productives et dynamiques sociales (Oates, 1999 ; Romer, 1990 ; Krugman, 1991 ; Hooghe & Marks, 2003). Ensuite, beaucoup d'hypothèses ont été pensées pour des pays développés—administrations stables, marchés profonds, information abondante—et ne collent pas toujours à des environnements où dominent capacités locales limitées, forte informalité, marchés de crédit incomplets, rapports de pouvoir clientélistes, redevabilité fragile et bases fiscales étroites (Bardhan, 2002 ; Manor, 1999). Enfin, les liens entre décentralisation et emploi restent souvent indirects : on passe par la croissance ou la qualité des services, sans modéliser explicitement les mécanismes propres au marché du travail (création d'emplois, structure formel/informel, mobilité interrégionale, adéquation compétences—emploi, inégalités salariales). Il manque des modèles qui formalisent ces canaux de manière explicite et testable.

5.2.2. Lacunes méthodologiques et empiriques

Sur le plan causal, la marche est haute. La régionalisation n'est ni aléatoire ni exogène ; elle répond à des pressions politiques, des crises ou des compromis territoriaux, ce qui brouille l'identification (Bardhan, 2002). Les études mobilisant des dispositifs quasi-expérimentaux—différences-en-différences, discontinuités de régression, variables instrumentales, appariement—demeurent rares, alors qu'elles pourraient clarifier ce qui relève d'un effet de la réforme et ce qui tient à la trajectoire propre des régions. S'ajoute un problème de temporalité : les évaluations sur 5–10 ans captent mal des effets qui se déploient plutôt sur 10–20 ans. Il serait utile de suivre les mêmes unités territoriales avant/après réforme sur le long terme, afin de distinguer impacts persistants et ajustements transitoires. Enfin, la majorité des travaux quantitatifs gagnerait à être épaulée par des enquêtes qualitatives (entretiens avec élus, administrations, employeurs, syndicats, organismes de formation) pour documenter les mécanismes concrets d'appropriation, d'apprentissage et de mise en œuvre (Bardhan, 2002). Le biais géographique, dernier point, reste marqué : forte concentration sur l'Europe et l'Amérique du Nord, déficit de travaux rigoureux sur l'Afrique subsaharienne et d'autres régions en développement (Olowu&Wunsch, 2001 ; Saito, 2003).

5.2.3. Lacunes thématiques

Plusieurs angles morts persistent. L'hétérogénéité sectorielle—agriculture vs industrie vs services—est souvent esquissée, rarement examinée finement, alors que l'autonomie peut n'avoir rien du tout les mêmes effets sur un cluster industriel exportateur que sur un bassin agricole informel. Les effets différenciés selon la qualité de l'emploi (formel/informel, qualifié/non qualifié) et selon les publics (jeunes, femmes, ruraux) restent sous-étudiés ; or, une politique régionale de garde d'enfants, par exemple, peut avoir un effet immédiat sur l'emploi féminin (Marotta, 2016). L'articulation avec les grandes transitions—numérique, écologique, reconfigurations sectorielles—demeure peu documentée : l'autonomie facilite-t-elle la reconversion et l'adaptation, ou fragmente-t-elle les efforts ? Enfin, les voies de diffusion des « bonnes pratiques » entre régions—vecteurs, incitations, obstacles—sont encore mal connues, alors même que la décentralisation est souvent justifiée par l'expérimentation et l'émulation (Oates, 1999).

5.3. Implications pour les politiques publiques

Un premier enseignement tient au séquençage : transférer des compétences sans investir d'abord dans les capacités régionales et les systèmes d'information revient souvent à déplacer le problème plutôt qu'à le résoudre (Bardhan, 2002 ; OCDE, 2024). Une stratégie pas-à-pas—pilotes volontaires, évaluation rigoureuse, ajustements, montée en charge—semble mieux alignée avec les réalités de terrain (Olowu&Wunsch, 2001 ; Saito, 2003). Deuxième axe : assumer l'asymétrie. L'« une taille pour tous » fonctionne mal ; certaines régions peuvent prendre plus vite la main, d'autres ont besoin d'appui renforcé, de délais transitoires et de transferts plus généreux (Weingast, 2014). Troisième volet : la coordination et la solidarité. Des dispositifs formalisés et stables—conférences État-régions régulières, contrats pluriannuels avec objectifs partagés et financements associés, systèmes d'évaluation comparables, plateformes d'échanges interrégionaux—créent les conditions d'un

apprentissage collectif soutenu (Hooghe & Marks, 2003 ; OCDE, 2024). La péréquation, de son côté, doit être lisible, prévisible et suffisamment ambitieuse pour éviter la divergence, tout en préservant les incitations locales (Boadway, 2004). Enfin, l'investissement dans le capital humain ne peut être purement quantitatif. Il s'agit d'articuler des observatoires régionaux de l'emploi, des enquêtes régulières auprès des employeurs, une gouvernance tripartite institutionnalisée (régions—établissements—branches), des curricula ajustables combinant compétences techniques et transversales, et des passerelles d'insertion (alternance, stages, services de placement) (Romer, 1990 ; Lucas, 1988 ; OCDE, 2019, 2024). Dit simplement : sans information fiable, sans dialogue régulier, sans souplesse curriculaire et sans dispositifs d'entrée sur le marché du travail, la décentralisation de la formation risque de produire des silos coûteux plutôt que des appariements efficaces.

5.4. Orientations pour la recherche future

Trois priorités se dégagent. La première est théorique : construire des cadres intégratifs qui combinent économie publique (fédéralisme fiscal), économie du développement (capital humain, institutions), science politique (incitations, rapports de pouvoir) et sociologie de l'action publique (gouvernance, réseaux) pour capter la complexité réelle des trajectoires de régionalisation (Hooghe & Marks, 2003). La deuxième est empirique : multiplier des dispositifs d'identification causale (différences-en-différences, RD, IV) sur des panels longitudinaux suffisamment longs (10–20 ans), avec un niveau de granularité régional permettant d'identifier quand et où la décentralisation produit des effets positifs, neutres ou négatifs (Bardhan, 2002). La troisième est méthodologique : généraliser les approches mixtes—statistiques et études de cas—afin d'articuler les corrélations observées et les mécanismes concrets d'appropriation, d'apprentissage et de mise en œuvre.

Deux compléments paraissent décisifs. D'un côté, investir dans des données régionales fiables, régulières et comparables—marchés du travail, formation, investissements, PIB régional—conditionne toute évaluation crédible. De l'autre, rééquilibrer l'effort de recherche vers les pays en développement, en particulier en Afrique, en adaptant les modèles aux contraintes locales : informalité élevée, capacités institutionnelles limitées, transitions démographiques rapides et poids des économies rurales (Olowu & Wunsch, 2001 ; Saito, 2003). Sans ces inflexions, le débat risque de continuer à tourner en rond—avec de belles promesses théoriques et trop peu d'enseignements transférables.

6 Conclusion

Cette revue systématique consacrée à la régionalisation avancée, à l'emploi et au développement économique régional offre un panorama riche—et parfois déroutant—où des fondements théoriques solides côtoient des résultats empiriques nuancés, fortement dépendants des contextes. L'examen de 90 sources publiées entre 2000 et 2025, organisé selon une démarche conforme à PRISMA, ne produit pas une « vérité unique », mais esquisse plutôt un faisceau d'enseignements convergents et de zones d'incertitude qu'il serait imprudent d'ignorer (Page et al., 2021 ; Moher et al., 2009).

Sur le plan conceptuel, trois piliers demeurent structurants. Les théories du fédéralisme fiscal—de la première génération centrée sur l'efficacité et l'hétérogénéité des préférences (Oates, 1972, 1999) à la seconde génération attentive aux incitations et aux règles du jeu institutionnel (Weingast, 2014)—offrent une grammaire utile pour penser l'allocation des compétences et des ressources. Les modèles de croissance endogène replacent le capital humain au cœur des trajectoires de long terme (Romer, 1990 ; Lucas, 1988 ; Becker, 1964). Les approches de nouvelle géographie économique et de développement endogène rappellent, enfin, que les effets d'agglomération et la qualité des institutions locales façonnent les différentiels de performance entre territoires (Krugman, 1991 ; Pike et al., 2016). L'évolution d'un optimisme initial vers une lecture plus conditionnelle apparaît comme un signe de maturité : les bénéfices de la décentralisation semblent moins automatiques qu'espérés et plus sensibles à la qualité des règles et des capacités.

La concrétisation du potentiel théorique dépend cependant d'un noyau de conditions qui, dans la pratique, se révèlent rarement réunies toutes à la fois. Cinq ressorts reviennent avec insistance : une clarification effective et vivante des compétences entre niveaux ; une autonomie fiscale substantielle—des recettes réellement propres, pas seulement des transferts—; des mécanismes de péréquation lisibles et prévisibles ; des capacités institutionnelles et techniques régionales à la hauteur ; et une gouvernance multiniveau qui fonctionne au quotidien, avec des espaces de coordination formalisés et des dispositifs d'évaluation partagés (Bardhan, 2002 ;

Hooghe & Marks, 2003 ; Weingast, 2014 ; OCDE, 2024). Quand l'un de ces chaînons manque, l'architecture vacille ; quand plusieurs font défaut, la réforme risque de rester surtout nominale.

Les comparaisons internationales suggèrent d'ailleurs une ligne de fracture assez stable. Dans des environnements dotés d'institutions robustes et de capacités élevées, les effets observés de la régionalisation sur l'emploi et le développement sont le plus souvent positifs ou, à tout le moins, neutres. Ailleurs—dans des contextes où les administrations locales sont sous-dotées, où les systèmes d'information sont lacunaires et où la base fiscale reste étroite—les résultats déçoivent ou tardent à se matérialiser (Olowu&Wunsch, 2001 ; Saito, 2003). Cette hétérogénéité n'annule pas l'intérêt de la réforme ; elle rappelle simplement qu'elle agit comme un amplificateur des forces et faiblesses préexistantes.

Les pays en développement, tout particulièrement en Afrique, cumulent des défis qui rendent la mise en œuvre plus délicate : capacités institutionnelles limitées, « mandats non financés » récurrents, économies largement informelles (60–80 % de l'emploi), marchés incomplets et fortes disparités territoriales. Dans ces contextes, une régionalisation « à grand pas » paraît risquée ; un séquençage prudent, appuyé sur des pilotes, un renforcement soutenu des capacités et une solidarité interrégionale crédible semble plus approprié (Olowu&Wunsch, 2001 ; Saito, 2003 ; OCDE, 2024). Dit autrement : l'architecture institutionnelle compte, mais la temporalité de la réforme et l'investissement patient dans les organisations comptent tout autant.

Le cas marocain, engagé depuis la Constitution de 2011, illustre avec acuité ce décalage entre ambitions et contraintes. Le cadre légal a été substantiellement réformé, l'agenda est clair, mais l'effectivité se heurte encore à des ambiguïtés de compétences, à une autonomie financière limitée—dépendance élevée aux transferts—et à des capacités techniques inégales, sur fond de disparités régionales persistantes (Shehabi, 2022 ; Banque mondiale, 2021). Rien n'indique que ces obstacles soient insurmontables ; tout indique, en revanche, qu'ils exigent un effort coordonné, soutenu et mesurable, loin des annonces ponctuelles.

Sur le plan scientifique, des lacunes demeurent. Les cadres théoriques intégratifs restant rares, l'exportation de modèles conçus pour des pays développés vers des contextes à forte informalité et gouvernance fragile pose problème (Bardhan, 2002). Les preuves causales sont encore parcellaires : l'endogénéité des réformes brouille l'identification, et les horizons temporels des évaluations sont souvent trop courts pour saisir des effets qui se déploient sur une ou deux décennies. Les approches mixtes, combinant bases de données régionales, suivis longitudinaux et enquêtes qualitatives auprès des acteurs, gagneraient à être systématisées. De surcroît, la différenciation sectorielle, les effets genrés et l'articulation avec les grandes transitions—numérique, écologique—demeurent sous-explorés (Marotta, 2016).

Pour l'action publique, quelques principes se dégagent. Éviter les transferts précipités sans préparation ; séquencer les compétences et adosser chaque vague à des systèmes d'information crédibles ; assumer l'asymétrie entre régions et adapter l'effort d'accompagnement ; instituer des cadres de coordination État-régions stables et évalués ; calibrer la péréquation pour conjuguer convergence et responsabilité ; et, surtout, investir durablement dans le capital humain en alignant formation et besoins du marché du travail local—observatoires régionaux, gouvernance tripartite, curricula ajustables, passerelles d'insertion (Bardhan, 2002 ; Weingast, 2014 ; OCDE, 2024). Ce n'est pas un catalogue de vœux ; c'est un ordre logique qui, s'il est inversé, affaiblit la réforme dès l'origine.

Au total, la régionalisation avancée n'est ni une panacée ni une impasse. Elle ressemble plutôt à un instrument dont l'efficacité dépend de la qualité de sa conception, de la cohérence de sa mise en œuvre et de son ajustement aux réalités institutionnelles et économiques. Dans le domaine de l'emploi et du capital humain, sa promesse se réalise lorsque la gouvernance multiniveau fonctionne réellement, que les territoires peuvent mobiliser leurs ressources endogènes sans se fermer, que les systèmes de formation restent réactifs et transférables, et que la solidarité interrégionale prévient la divergence entre « gagnants » et « perdants » (Hooghe & Marks, 2003 ; Pike et al., 2016 ; OCDE, 2024). Il y a là moins une ligne d'arrivée qu'un cap : un ensemble de conditions à réunir, patiemment, jusqu'à ce que l'architecture institutionnelle cesse d'être un pari et devienne un levier.

REFERENCES

- [1] Banque mondiale. (2021). *Morocco's jobs landscape: Identifying constraints to an inclusive labor market*. World Bank Group.
- [2] Bardhan, P. (2002). Decentralization of governance and development. *Journal of Economic Perspectives*, 16(4), 185-205.
- [3] Barro, R. J. (1991). Economic growth in a cross section of countries. *The Quarterly Journal of Economics*, 106(2), 407-443.
- [4] Barro, R. J., & Sala-i-Martin, X. (1991). Convergence across states and regions. *Brookings Papers on Economic Activity*, 1991(1), 107-182.
- [5] Becker, G. S. (1964). *Human capital: A theoretical and empirical analysis, with special reference to education*. University of Chicago Press.
- [6] Boadway, R. (2004). The theory and practice of equalization. *CESifo Economic Studies*, 50(1), 211-254.
- [7] El Khider, M., & Imichou, S. (2020). La régionalisation avancée au Maroc : Enjeux et perspectives. *Revue Marocaine des Sciences Politiques et Sociales*, 12(1), 45-68.
- [8] Hooghe, L., & Marks, G. (2003). Unraveling the central state, but how? Types of multi-level governance. *American Political Science Review*, 97(2), 233-243.
- [9] Jeffery, C. (2006). Devolution and local government. *Publius: The Journal of Federalism*, 36(1), 57-73.
- [10] Keating, M. (1998). *The new regionalism in Western Europe: Territorial restructuring and political change*. Edward Elgar Publishing.
- [11] Krugman, P. (1991). Increasing returns and economic geography. *Journal of Political Economy*, 99(3), 483-499.
- [12] Lucas, R. E. (1988). On the mechanics of economic development. *Journal of Monetary Economics*, 22(1), 3-42.
- [13] Manor, J. (1999). *The political economy of democratic decentralization*. World Bank.
- [14] Marks, G. (1993). Structural policy and multilevel governance in the EC. In A. Cafruny & G. Rosenthal (Eds.), *The state of the European Community* (pp. 391-410). Lynne Rienner.
- [15] Marotta, D. (2016). *Women's economic participation in the Middle East and North Africa*. World Bank Group.
- [16] Moher, D., Liberati, A., Tetzlaff, J., Altman, D. G., & The PRISMA Group. (2009). Preferred reporting items for systematic reviews and meta-analyses: The PRISMA statement. *PLoS Medicine*, 6(7), e1000097.
- [17] Moreno, L. (2001). *The federalization of Spain*. Psychology Press.
- [18] Oates, W. E. (1972). *Fiscal federalism*. Harcourt Brace Jovanovich.
- [19] Oates, W. E. (1999). An essay on fiscal federalism. *Journal of Economic Literature*, 37(3), 1120-1149.
- [20] OCDE. (2019). *Making decentralisation work: A handbook for policy-makers*. OECD Publishing.
- [21] OCDE. (2024). *Multi-level governance and regional development*. OECD Publishing.
- [22] Olowu, D., & Wunsch, J. S. (2001). Decentralization, local governance, and development in Africa. *Regional Development Dialogue*, 22(1), 1-22.
- [23] Page, M. J., McKenzie, J. E., Bossuyt, P. M., Boutron, I., Hoffmann, T. C., Mulrow, C. D., et al. (2021). The PRISMA 2020 statement: An updated guideline for reporting systematic reviews. *BMJ*, 372, n71.

- [24] Persson, T., & Tabellini, G. (2000). *Political economics: Explaining economic policy*. MIT Press.
- [25] Pike, A., Rodríguez-Pose, A., & Tomaney, J. (2016). *Local and regional development* (2nd ed.). Routledge.
- [26] Rodden, J. (2006). *Hamilton's paradox: The promise and peril of fiscal federalism*. Cambridge University Press.
- [27] Rodden, J., Eskeland, G. S., & Litvack, J. (Eds.). (2003). *Fiscal decentralization and the challenge of hard budget constraints*. MIT Press.
- [28] Romer, P. M. (1986). Increasing returns and long-run growth. *Journal of Political Economy*, 94(5), 1002-1037.
- [29] Romer, P. M. (1990). Endogenous technological change. *Journal of Political Economy*, 98(5), S71-S102.
- [30] Saito, F. (2003). *Decentralization and development partnerships: Lessons from Uganda*. Springer Science & Business Media.
- [31] Schultz, T. W. (1961). Investment in human capital. *The American Economic Review*, 51(1), 1-17.
- [32] Scott, A. J., & Storper, M. (2006). Regions, globalization, development. *Regional Studies*, 41(S1), S191-S205.
- [33] Shehabi, M. (2022). Democratic decentralization and local development: Insights from Morocco's advanced regionalization process. In Q. Zhang (Ed.), *Handbook on local government in China* (pp. 347-364). Edward Elgar Publishing.
- [34] Stöhr, W. B. (1990). *Global challenge and local response*. United Nations University.
- [35] Sturm, R., & Zimmermann-Steinhart, P. (2005). *Föderalismus: Eine Einführung*. Nomos Verlagsgesellschaft.
- [36] Tiebout, C. M. (1956). A pure theory of local expenditures. *Journal of Political Economy*, 64(5), 416-424.
- [37] Vandelli, L. (2002). *Il sistema delle autonomie locali*. Il Mulino.
- [38] Weingast, B. R. (1995). The economic role of political institutions: Market-preserving federalism and economic development. *Journal of Law, Economics, & Organization*, 11(1), 1-31.
- [39] Weingast, B. R. (2014). Second generation fiscal federalism: Political aspects of decentralization and economic development. *World Development*, 53, 14-25.
- [40] Zodrow, G. R., & Mieszkowski, P. (1986). Pigou, Tiebout, property taxation, and the underprovision of local public goods. *Journal of Urban Economics*, 19(3), 356-370.